THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2017 à 18 heures

DELIBERATION

Délégués en exercice :	66
Délégués présents :	53
Délégués ayant donné pouvoir :	07
Délégués votants :	60

Date de convocation du Conseil : 17/10/2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à PERRIGNIER sous la présidence de M. Jean NEURY.

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Thonon-les-Bains	T	Jean DENAIS		☑		
	T	Astrid BAUD-ROCHE		☑		
	T	Jean-Yves MORACCHINI	☑			
	T	Muriell DOMINGUEZ			☑	Alain COONE
	T	Charles RIERA	☑			
	T	Michèle CHEVALLIER	☑			
	T	Gilles CAIROLI	☑			
	T	Marie-Christine DESPREZ	☑			
	T	Christian PERRIOT			☑	Pierre FILLON
	T	Jocelyne RAYMOND	☑			
	T	Gilles JOLY			☑	
	T	Marie-Laure ZANETTI-CHINI	☑			
	T	Alain COONE	☑			
	T	Sophie CHESSEL		☑		
	T	François PRADELLE	☑			
	T	Brigitte JACQUESSON	☑			
	T	Christophe ARMINJON	☑			
	T	-				
	T	Jean-Claude TERRIER			☑	Christophe AMINJON
	T	Brigitte MOULIN		☑		
	T	Jean DORCIER	☑			
	T	Guillaume DEKKIL			☑	Françoise BIGRE-MERMIER
	T	Françoise BIGRE-MERMIER	☑			
Sciez	T	Jean-Luc BIDAL			☑	Monique ROCH
	T	Monique ROCH	☑			
	T	Christian TRIVERIO			☑	Bernard HUVENNE
	T	Bernard HUVENNE	☑			
Douvaine	T	Jean-François BAUD	☑			
	T	Claire CHUINARD	☑			
	T	Georges LAPRAZ	☑			
	T	Olivier BARRAS	☑			
Bons-en-Chablais	T	Patrice BEREZIAT	☑			
	T	Marie-Thérèse TURENNE	☑			
	T	André BETEMPS	☑			
	T	Jean-Paul GONTHIER	☑			
Allinges	T	François DEVILLE	☑			
	T	Muriel DESPRES	☑			
	T	Gilles NEURAZ	☑			
Veigy-Foncenex	T	Bernard CODER	☑			
	T	Jean NEURY	☑			
	T	Suzanne BRYE	☑			
Messery	T	Serge BEL	☑			
	T	Claude GERARD			☑	Serge BEL

(*) Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e)

THONON
agglomération

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Chens-sur-Léman	T	Pascale MORIAUD	☑			
	T	Bernard FICHARD	☑			
Anthy-sur-Léman	T	Jean-Louis BAUR	☑			
	T	Christian VULLIEZ	☑			
Margencel	T	Jean-Pierre RAMBICUR	☑			
	T	Dominique JORDAN	☑			
Perrignier	T	Claude MANILLIER	☑			
	T	Frédéric GIRARDOT	☑			
Massongy	T	François ROULLARD	☑			
	T	Muriel ARTIQUE		☑		
Le Lyaud	T	Joseph DEAGE	☑			
	T	Jean-Yves MEYNET	☑			
Loisin	T	Dominique BONAZZI	☑			
	S	Laëtitia VENNER				
Ballaison	T	Christophe SONGEON	☑			
	S	Michèle NEYROUD				
Armoy	T	Daniel CHAUSSEE	☑			
	S	Martine SIEGER				
Cervens	T	Gil THOMAS	☑			
	S	Claire DUTARTRE				
Excenevex	T	Pierre FILLON	☑			
	S	Chrystelle BEURRIER				
Brenthonne	T	Michel BURGNARD	☑			
	S	Geneviève SECHAUD				
Yvoire	T	Jean-François KUNG			☑	
	S	Aline DURET				
Orcier	T	Thérèse BAUD	☑			
	S	Joseph BOURGEOIS				
Fessy	T	Patrick CONDEVAUX	☑			
	S	Marie-Christine CHARRIERE				
Draillant	T	Lucien CHESSEL	☑			
	S	Pascal GENOUD				
Lully	T	René GIRARD	☑			
	S	Hervé BURGNIARD				
Nernier	T	Marie-Pierre BERTHIER	☑			
	S	Laurent GRILLON				

(*) Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e)

Invités

Lionel BOULENS, Services CA
Anne-Sophie BAUD, Services CA

Invités excusés

Secrétaire de séance

Jean-Paul GONTHIER a été élu secrétaire

THONON
agglomération

N° DEL2017.337
URBANISME – PLU DE CERVENS – Modification n°1 du PLU de Cervens

VU le code de l'urbanisme notamment ses articles L 153-36 et suivants,
VU le PLU de la Commune de Cervens en vigueur,
VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais avec la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la Commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1er janvier 2017,
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Cervens en date du 19 septembre 2017 actant la mise en œuvre de la procédure de modification du PLU par Thonon Agglomération,
VU l'article L. 153-36 du CU aux termes duquel :
« Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L. 153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions. »

CONSIDERANT que les modifications envisagées ne sont pas de nature à :
- changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durables
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte de la nécessité de mettre en œuvre une procédure de modification n°1 du PLU de la Commune de Cervens,
APPROUVE l'initiative de la Commune de Cervens.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président

Acte certifié exécutoire le 27 OCT. 2017
Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2017
Notifié ou publié, le 27 OCT. 2017
Le Président